

Image not found or type unknown



COPIE DE MA BOITE OUTLOOK PAR MON PATRON

Par **Lise Mounib**, le **20/03/2017** à **15:39**

Bonjour,

Je fais l'objet d'une procédure de licenciement économique dans un contexte relativement conflictuel.

Je me suis aperçue ce matin que mon patron avait tenté de faire une copie intégrale de ma boîte mail (j'ai retrouvé un message dans mes éléments supprimés avec l'ensemble des synchronisations et copies faites à distance).

Il s'agit certes d'une boîte professionnelle et je sais que mes patrons ont tout à fait le droit de consulter mes mails professionnels, mais de là à "aspirer" ma boîte, cela est-il légal?

Merci,

LM

Par **Tisuisse**, le **20/03/2017** à **15:56**

Bonjour,

Réponse : tout ce qui touche votre travail touche votre entreprise donc, oui, le patron a un droit de regard et de copie.

Par **P.M.**, le **20/03/2017** à **16:01**

Bonjour,

Je ne vois pas ce qui pourrait empêcher l'employeur de faire copie de la messagerie professionnelle d'une salariée qu'elle utilise par l'intermédiaire de l'outil informatique mis à sa disposition par l'entreprise...

Par **Eozen**, le **21/03/2017** à **08:46**

Bonjour,

ce n'est pas l'avis ci après: <http://www.arobase.org/entreprise/email-personnel.htm>

Par **P.M.**, le **21/03/2017** à **09:04**

Bonjour,

Avant de reprendre un avis, il est préférable d'être en capacité de comprendre ce que l'on lit car le sujet nous parle de messagerie professionnelle sans indiquer que les messages puissent avoir un caractère privé, au contraire, puisqu'il s'agit de mails professionnels car sinon, il devraient être nettement identifiables ou provenir d'adresse privée non professionnelle...

C'est exactement ce qu'indique le dossier quand on sait le lire et qui ne fait donc que confirmer ce que j'ai indiqué par rapport au sujet exposé...